

Volet : restauration et gestion des milieux humides

ELABORATION DU PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES (PGSZH) DU BASSIN DE L'OR



Région : Occitanie

Département : Hérault

Délégation : Montpellier

Collectivités concernées : 4 EPCI, 39 communes

Bassin versant : Etang de l'Or

Interlocuteur Agence : Chantal Graille

PRESENTATION DU PROJET

MAITRE D'OUVRAGE

**SYMBO (SYNDICAT MIXTE DU
BASSIN DE L'OR)**

130 Chemin des merles
34400 LUNEL
04 67 22 22 70

MAITRE D'ŒUVRE

ECOVIA

Bâtiment Marconi 3ème étage
Domaine du Petit Arbois
13857 AIX EN PROVENCE
04 42 12 53 31

PARTENAIRES

Agence de l'eau Rhône Méditerranée
Corse, Région Occitanie, Département
de l'Hérault, EPCI du Bassin de l'Or,
Conservatoire du Littoral, Services de
l'Etat, Chambre d'agriculture de
l'Hérault, SAFER

CONTEXTE ET HISTORIQUE

Pour le bassin versant de l'étang de l'Or, le contrat de bassin (2015-2019) a acté le besoin de définir une stratégie de gestion des zones humides du bassin versant, en réponse à l'orientation fondamentale 6B du SDAGE Rhône Méditerranée (2016-2021). Celle-ci prévoit de "*préserver, restaurer et gérer les zones humides et de mettre en œuvre des plans de gestion sur les territoires pertinents*", afin d'agir à la bonne échelle, dans un cadre concerté, en s'appuyant sur une gouvernance bien identifiée. Le plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) initié dans ce but, mobilise l'information existante, qualifie les fonctions ainsi que les pressions auxquelles sont soumises les zones humides, pour permettre de localiser les secteurs à enjeu dans lesquels définir les actions à conduire.

Le PGSZH a également pour but de centraliser et de renforcer les éléments de connaissance dans un même document. En amont du bassin versant, une part conséquente des zones humides n'étaient pas bien connues et les éléments de connaissance se retrouvaient dispersés dans plusieurs documents, tels que les plans de gestion de cours d'eau ou les études préalables à la restauration des cours d'eau.

PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

Le bassin de l'Or est un territoire dominé par les espaces agricoles (67% de la surface), avec une forte progression de l'urbanisation et des infrastructures de transports (+0.6% entre 2011 et 2018). Des enjeux corrélatifs à ces pressions de l'usage du sol ont été identifiés, notamment : l'état écologique des masses d'eau - dont l'état d'eutrophisation de l'étang de l'Or - les prélèvements des ressources en eau ou encore la qualité des sols. Les effets du changement climatique aggravent les conséquences de ces pressions dans le territoire, en particulier avec les phénomènes d'assèchement des sols plus importants.

Avec la diversité des milieux naturels, le bassin de l'Or héberge encore de nombreuses espèces patrimoniales de flore et de faune.

DEMARCHE ADOPTEE

- S'appuyer sur une gouvernance en place ;
- Mobiliser les données existantes (études ponctuelles, plans de gestion des cours d'eau, ...) ;
- Définir l'Espace Humide de Référence - EHR (travaux expérimentaux, car l'EHR n'était pas encore mis à disposition par l'agence de l'eau RMC) et un zonage « Zones humides » ;
- Qualifier les pressions et les fonctions dans le but de faire émerger les secteurs avec des enjeux ;
- Organiser la concertation avec les acteurs locaux pour confronter les résultats issus de la méthode et les réalités de terrain ;
- Définir collectivement les actions à mettre en œuvre et recenser les porteurs de projets (EPTB, Gémapiens, autres...).

DESCRIPTION DU PROJET

Le SYMBO est un EPTB avec un rôle de coordinateur de l'action publique notamment en matière de préservation et restauration des milieux aquatiques et des zones humides. Le PGSZH du bassin de l'Or avait pour objectif de se doter d'une vision collective et de clés pour la gestion et la préservation des zones humides du territoire, en définissant les priorités d'actions. L'opération visait à :

- dresser un état de la situation des fonctions des zones humides et des pressions qu'elles subissent ;
- définir les secteurs à enjeu pour pérenniser et améliorer les services rendus ;
- poser clairement la question des objectifs de préservation et de restauration de tout ou partie de leurs fonctions ;
- décliner des actions pour une gestion partagée avec les acteurs locaux.

Ce document de planification du bassin de l'Or, d'une durée de 6 ans, ne se substitue pas au plan de gestion local d'une zone humide, qui s'applique sur un espace moindre avec des actions plus précises et ciblées. Son contenu constitue néanmoins un cadre dans lequel devront s'inscrire les objectifs, les moyens et les calendriers de ces derniers.



Aeschna isocèle © E. Le Pommelet

COUT DU PROJET

- 80 000 €

DUREE DU PROJET

- Elaboration du PGSZH : Terminé (2020-2022)
- Mise en œuvre : 2022-2028 pour les grands objectifs

PLAN DE FINANCEMENT

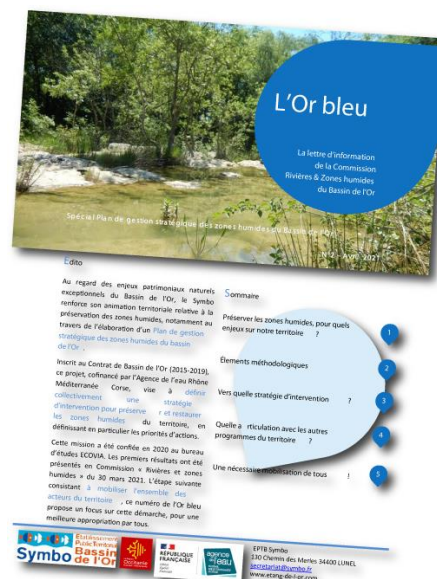
- Agence de l'eau : 80% (10^{ème} programme)
- Autofinancement : 20%

LES OPERATIONS

Une première étape a consisté à présenter aux élus, réunis au sein d'une commission « Rivières & Zones humides », instance de concertation et de validation à l'échelle du Bassin versant pour ces thématiques, le principe d'élaboration d'un PGSZH. Il s'agissait de convaincre de la nécessité, au regard des services que les zones humides rendent, de les protéger. Une lettre d'information, « l'Or bleu », a été éditée et diffusée en ce sens.

Une seconde étape a été consacrée, avec le bureau d'études, au travail géomatique permettant de définir les zonages (EHR, ZH) et de qualifier les fonctions et les pressions.

La dernière étape, la plus conséquente, a été consacrée à la concertation territoriale pour affiner les résultats obtenus de la précédente phase (localisation des ZH, pressions, actions déjà en œuvre, priorités d'action) et à identifier les mesures à mettre en place ainsi que les potentiels porteurs. Des ateliers de travail ont été organisés par EPCI, avec les techniciens, puis les élus. Des réunions thématiques (outils de maîtrise foncière, intégration de l'enjeu ZH dans les documents d'urbanisme...) associant les acteurs concernés (Département, SAFER, Conservatoire du Littoral, services « urbanisme » des collectivités, etc.) se sont également tenues.



Une lettre d'information spécifique sur les milieux aquatiques et ZH à destination des élus © Sympo

CADRE REGLEMENTAIRE

Les inventaires de zones humides possèdent une portée juridique définie par l'article L211-1 du code de l'environnement, par l'arrêté ministériel de délimitation du 24 juin 2008 modifié, par le porter à connaissance de l'Etat voire par un arrêté préfectoral de délimitation.

Le zonage « Zones humides » du Bassin de l'Or n'a pas de portée réglementaire (pas de délimitation au sens de l'arrêté de 2008) mais le PGSZH identifie les secteurs prioritaires où les collectivités pourront mobiliser des outils de protection réglementaire sur la base d'une délimitation ultérieure plus précise ou mobiliser des outils contractuels (obligations réelles environnementales attachées au foncier et son usage, ...). Une liste des différents outils fonciers mobilisables d'après BANIGO J., 2015 (« *Outils fonciers pour la gestion des milieux aquatiques, recueil de fiches techniques* ») est annexée au PGSZH. Certains de ces outils pourront être mobilisés au sein de l'Espace Humide de Référence (réduction des pressions).

INTEGRATION DU PROJET DANS LA VIE DU TERRITOIRE

Pour renforcer le besoin de conserver et restaurer les fonctions des ZH au regard des autres enjeux du territoire (qualité de l'eau, ressources quantitatives, inondations, submersion marine, biodiversité), le PGSZH a analysé l'ensemble des enjeux du territoire, cartographié au sein de chaque secteur à enjeu les zonages réglementaires (AAC, PPRi, ...) et répertorié, de façon non exhaustive toutefois, les enjeux naturalistes, renforçant ainsi le caractère stratégique du document. Sur la base de cette analyse, il a été acté de mener une réflexion collective pour la mise en place d'une stratégie foncière à l'échelle du bassin versant, action transversale inscrite au PGSZH.

SUIVI ET EVALUATION

Compte tenu du nombre important d'actions identifiées, toutes ne pourront pas être réalisées durant ce premier plan de gestion stratégique des zones humides du Bassin de l'Or. Il a été proposé d'établir des grands objectifs à atteindre au terme des six ans. Un **suivi et une évaluation** de ce « programme » à mi-parcours permettra de le réajuster le cas échéant. C'est la commission « Rivières & zones humides du Bassin de l'Or », animée par le Symbo, qui constitue l'instance de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PGSZH.



Commission « Rivières & ZH » du Bassin de l'Or © Symbo

POINTS FORTS DU PROJET

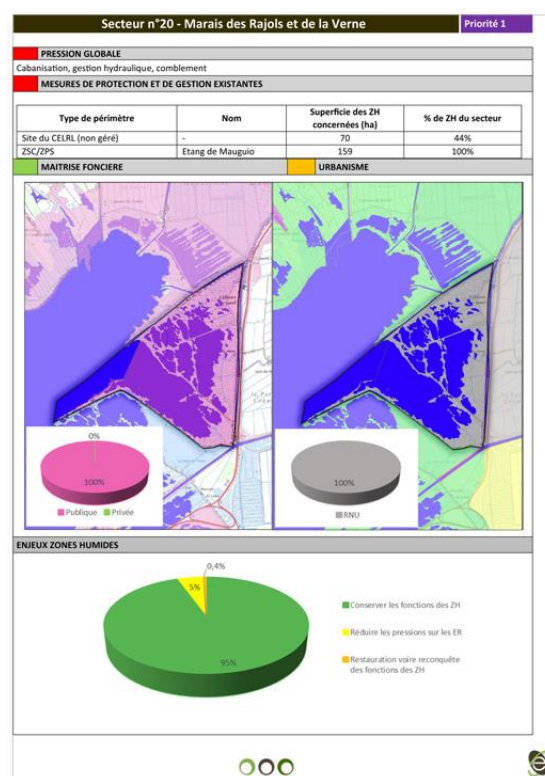
- ➔ Gouvernance volontaire (implication des acteurs en particulier des Gémapiens) ;
- ➔ Concertation conséquente (**27 réunions avec 84 participants**) ;
- ➔ Construction conforme aux attentes du SDAGE et à la politique zones humides de l'agence ;
- ➔ Plan d'actions sectorisé et priorisé.

LES INGREDIENTS DE LA REUSSITE

- ➔ Implication active de l'EPTB dans l'animation de la concertation ;
- ➔ Souplesse et disponibilité du bureau d'études pour les adaptations méthodologiques d'élaboration du PGSZH ;
- ➔ Implication des EPCI et soutien des partenaires institutionnels (agence de l'eau, département, région, services de l'Etat, Conservatoire du littoral, ...).

LES DIFFICULTES RENCONTREES

- Dans une démarche expérimentale, l'utilisation de la méthode de délimitation de l'espace humide de référence (EHR) développée par l'agence a nécessité des adaptations au contexte local (modélisation plus fine en tête du bassin versant, intégration des actions de gestion déjà en cours sur les ZH pour mieux identifier les priorités...);
- L'EHR, ne prenant pas en compte l'occupation actuelle du sol (centres urbains ou agriculture intensive dans l'EHR), a suscité des questionnements de la part des élus et des craintes quant à l'utilisation future de ce zonage. Pour mieux saisir la portée de l'EHR, sa caractéristique de référentiel pré-anthropique est à expliciter au préalable lors de sa présentation aux élus;
- La qualification des pressions sur la base des indicateurs Rhoméo s'est avérée insuffisante et a dû être adaptée et complétée (autres sources de pressions telles que le drainage, le comblement, la sur-fréquentation, ...);
- L'absence d'inventaire précis des ZH dans le Bassin versant, hors études ponctuelles localisées et quelques vérifications de terrain réalisées dans le cadre de l'élaboration du PGSZH, implique de poursuivre les actions d'amélioration de la connaissance de ces milieux (ZH ponctuelles) et de délimitation si nécessaire au sens de l'arrêté de 2008 sur des secteurs précis.



Une sectorisation au sein du zonage ZH a permis de préciser à dire d'experts au sein de chaque secteur les pressions et d'ajuster les priorités d'action (ici priorité forte pour conserver les fonctions des ZH sur un secteur soumis à de fortes pressions et où aucune mesure de gestion n'est mise en œuvre) © Symbo

LES PERSPECTIVES

- Ce projet est l'outil de priorisation pour les 6 ans à venir de l'action publique en matière de conservation et restauration des ZH sous la coordination et l'animation de l'EPTB, acté par tous et pour lequel des moyens humains et financiers seront mobilisés;
- Le PGSZH fixe les objectifs et les priorités, les moyens d'intervention restent à la libre appréciation des gémapiens et autres organismes compétents;
- Le PGSZH, au regard des services rendus par les ZH, est une opportunité d'engager une réflexion collective multi-enjeux en matière de stratégie foncière.

REMARQUE

Depuis la validation du PGSZH du Bassin de l'Or, l'agence de l'eau a publié [son guide EHR](#) qui précise comment a été construit cet outil, et met à disposition les couches d'information géographique.

TÉLÉCHARGEMENT

- [Annexes méthodologiques du PGSZH du Bassin de l'Or \(Symbo – ECOVIA, 2022\)](#)
- [Note de synthèse du PGSZH du Bassin de l'Or \(Symbo – ECOVIA, 2022\)](#)
- [Rapport final du PGSZH du Bassin de l'Or \(Symbo – ECOVIA, 2022\)](#)

SOURCES

- Plan de gestion stratégique des zones humides du Bassin de l'Or – SYMBO – ECOVIA, 2022

Date de validation SYMBO/Agence : 31.05.2022